

JURYS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) POUR LE DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER DE BLOC OPERATOIRE (IBODE)

Les jurys sont composés de deux personnes : un chirurgien dans la mesure du possible et un professionnel IBODE.

Les jurys peuvent se réunir là où le maximum de membres peuvent être présents. En effet, même si c'est l'antenne de LIMOGES de la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DR-D-JSCS) de Nouvelle-Aquitaine qui est chargée de ce diplôme, des jurys peuvent se tenir à BORDEAUX, POITIERS, notamment, et tout autre lieu, dès lors que des locaux peuvent être mis à disposition par l'établissement hospitalier, par exemple, où exercent les membres du jury (pour chaque entretien, un bureau pouvant accueillir deux membres du jury et un candidat).

En fonction de la disponibilité des jurys (demi-journée ou journée jusqu'à 15H30 environ, puisque 1 seul candidat est entendu l'après-midi), trois candidats maximum sont reçus en entretien par chaque jury dont les membres ont été destinataires, au préalable, du "livret 2" écrit par chaque candidat, décrivant son expérience professionnelle pour chaque bloc de compétence du diplôme. Est joint à ce livret 2, un guide des membres du jury.

De plus, l'ouverture du jury est effectuée par un représentant de la DR-D-JSCS et permet d'apporter des précisions de principe sur le processus de la VAE. Cette ouverture de jury peut être faite, soit en présentiel, soit par un moyen audiovisuel.

Les membres de jury sont indemnisés de leurs frais de déplacement éventuels (indemnités kilométriques en fonction de la puissance fiscale du véhicule, frais d'hébergement, de parking et de repas...). Par ailleurs, chaque entretien donne lieu à vacation d'un montant brut de 18,75 € par candidat. De même, la participation au jury plénier est rémunérée 18,75 € brut par heure de jury plénier. Un état de frais est joint à l'envoi des livrets 2 et du guide à l'intention des membres du jury.

Nous lançons cet appel à participation car la possibilité d'obtenir tout ou partie du diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE) est nouvelle. Ainsi, les demandes sont très nombreuses dans la région Nouvelle Aquitaine ; actuellement nous gérons 460 dossiers. Nul doute que cela nécessitera la tenue de multiples jurys dans les deux ou trois années à venir.

Enfin, si nous ne réussissons pas à mobiliser suffisamment de jurys, une pénurie d'infirmier(e)s de bloc pourrait se faire jour dans notre région.

Service formations, certifications et sports
DR-D-JSCS Nouvelle-Aquitaine
Antenne de LIMOGES
26 rue des Combes
CS 73707
87037 LIMOGES Cedex 1
Web : <http://www.nouvelle-aquitaine.drdjcs.gov.fr>

Contacts :

Mme Liliane JAMIN – Tél : 05 87 03 11 32 – Mail : liliane.jamin@jcs.gov.fr
Mme Arlette MARTIN – Tél : 05 87 03 11 35 – Mail : arlette.martin@jcs.gov.fr